



litige auto suite kilométrage trafiqué

Par **fredal**, le **20/04/2010** à **15:56**

bonjour, ayant acheté une auto en espagne, je suis doublement victime. Suite à cet achat qui remonte à une quinzaine de mois, j'ai vendu mon véhicule à un particulier, il y a 4 mois. Celui ci a un souci avec l'alternateur et le fait changer par son mécano. Deux jours après, la voiture tombe en panne, et il m'appel pour me demander l'annulation de la vente et le remboursement de l'auto (le moteur est à chanter). Je refuse, et une expertise contradictoire est faite. Il ressort, que la responsabilité du garagiste est avérée, mais il y a un défaut de kilométrage. Celui ci a été descendu avant que je n'achète ce véhicule, et en ressort que l'acheteur veux que je lui reprenne le véhicule tels quel, avec le remboursement de celui ci!! De bonne foi, je lui est proposé de reprendre la voiture, mais réparation faite, c'est à dire changement du moteur. De plus, j'ai souscrit une assurance juridique, qui a pris en charge l'expertise, mais veux se dégager de ce dossier, car cela risque d'aller jusqu'a un procès! JE NE COMPREND PAS LEUR POSITION et connais mal le code des assurances... MERCI a vous de me répondre et me dire que faire dans ce cas bien complexe!!